



2025-34

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE  
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

POUR : 8  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

**OBJET : Délibération pour dépôt d'une demande de subvention pour la vidéo protection – DETR 2026**

**L'an deux mille vingt-cinq**

**Le : vingt quatre novembre à 18 heures 00**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session exceptionnelle au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame le Maire**

**Date de la convocation : le 17 novembre 2025**

**PRÉSENTS :** VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, DECOR Mary, CHOUPAC Gérard, MAS Claude, CARRERE Nathan, VERMER Josianne, GLEIZES Julien

**EXCUSES/ABSENTS :**

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur MAS Claude ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame le Maire expose :

- Dans le cadre de la mise en place de la vidéo protection sur la commune, des entreprises spécialisées ont été sollicitées pour la réalisation de l'étude de cette installation et la rédaction d'un devis de réalisation.

Madame le Maire présente le coût estimatif de ce projet qui s'élèverait à **45 000,00€ HT.**

**1/ Montant estimatif des travaux**

Le tableau ci-dessous résume les coûts à engager par la commune de AIGNE

Postes dépenses	Montant estimé
Mise en place video protection	45 000,00€
Total projet HT	45 000,00€

## 2/ Financement envisagé

Aides Minimales sollicitées (sur montant de base de 45 000,00€ HT minimum)

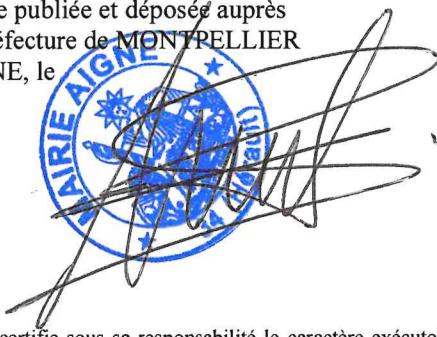
- DETR 2026 -40%	18 000,00€ HT
- Autofinancement - 60%	27 000,00€ HT
- Total projet € HT	45 000,00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'Unanimité les coûts à engager par la commune de d'AIGNE pour la mise en place d'une vidéo protection sur la commune.
- **ACCEPTE** à l'Unanimité de solliciter une aide auprès de l'État DETR 2026.
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire  
Pour être publiée et déposée auprès  
de la Préfecture de MONTPELLIER  
A AIGNE, le



Le Maire, Dominique VIDAL



Le secrétaire, Claude MAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).